

B

Question à l'accusé.

Vous opposez-vous à être jugé par moi, en qualité de président de la cour ?

Réponse:

~~Non, monsieur.~~

(N.B. L'objection, le cas échéant, doit être consignée, avec la décision de la cour, sur une feuille séparée, marquée "B B" et attachée immédiatement sous la page B.)

~~Question à l'accusé.~~

~~Vous opposez-vous à être jugé par moi, en qualité de président de la cour ?~~

~~Réponse:~~

Question à l'accusé.

Vous opposez-vous à Mlle Rita Bégin comme sténographe ?

Réponse:

~~Non, monsieur.~~

Le sténographe ~~et l'interprète de la cour~~ est dûment assermenté.

Question au procureur.

L'accusé a-t-il opté pour un procès devant une cour martiale permanente ou une autre cour martiale ?

Réponse:

~~Non, monsieur.~~

L'accusé est mis en accusation sur chacun des chefs mentionnés dans l'acte d'accusation marqué B-2 et versé au dossier après avoir été signé par le président.

Question à l'accusé.

Sont-ce là votre matricule, votre grade, votre nom et votre unité ?

Réponse:

~~Oui, monsieur.~~

Question à l'accusé.

Etes-vous coupable ou non du (premier) chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture ?

Réponse:

~~Non coupable, monsieur.~~

Question à l'accusé.

Etes-vous coupable ou non du deuxième chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture ?

Réponse:

~~Non coupable, monsieur.~~

~~Question à l'accusé.~~

~~Etes-vous coupable ou non du troisième chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture ?~~

~~Réponse:~~

Question à l'accusé.

Etes-vous coupable ou non du quatrième chef d'accusation porté contre vous et dont vous venez d'entendre lecture ?

Réponse:

L'accusé s'étant avoué coupable sur le chef d'accusation, les accusations de la Partie de procédure B-1 et B-2 sont abandonnées.